



14/2019

## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **25**  
Nombre de votants : **34**  
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE: CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION HALLE DES SPORTS THUIR**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY  
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET  
N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL  
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE  
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL  
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT  
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)  
J.AMOUROUX (Tresserre)  
B.COUSSOLLE (Trouillas)

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DES SPORTS DE THUIR AU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE LA COMMUNAUTE :**

**VU** les statuts de la Communauté fixés par délibération n°71/2016 du 27/09/2016 et notamment sa compétence en matière d'enfance et jeunesse,

**CONSIDERANT** l'expérimentation menée aux vacances estivales 2018, d'un accueil de loisirs spécifique adressé aux jeunes de 11-12 ans,

**CONSIDERANT** la délibération du 29 Mai 2018, approuvant la mise à disposition temporaire de la Halle des Sports de THUIR au service Jeunesse, afin d'expérimenter l'accueil extrascolaire de cette section préado (11-12ans).

**RAPPELANT** que cette section permettait d'accueillir des enfants trop grands pour ne plus être intéressés par l'accueil primaire, parfois couplé à l'accueil maternel, et trop jeunes pour intégrer l'accueil adolescents tel qu'il est organisé **et QUE** cette section a permis d'accueillir des jeunes du territoire qui n'auraient pas souhaité s'inscrire sur les autres structures proposées,

Au regard du succès de l'opération,  
Et avec l'accord des Services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,

Il est proposé de pérenniser cet accueil extrascolaire sur les toutes vacances scolaires à la Halle des Sports de THUIR.

Pour ce faire, le Président **PROPOSE** de conventionner avec la Ville de THUIR pour la mise à disposition des locaux de la Halle des Sports, par convention à intervenir, afin de compléter la déclaration de ce nouvel espace.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

**APPROUVE** la pérennisation de cet accueil préadolescent, à destination des jeunes de 11-12ans, dans les conditions à définir par règlement intérieur ;

**APPROUVE** le principe de la mise à disposition de la Halle des Sports de Thuir à la Communauté de Communes pour y recevoir ces jeunes dans le cadre d'un accueil extrascolaire,

**AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention de mise à disposition des locaux de la Halle des Sports de THUIR, avec M. le Maire de Thuir ou son adjoint, et à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBÉRÉ à THUIR, les jours, mois et an que dessus,

  
Le Président,  
René OLIVE